

SIAEP DE LA REGION DE COULONVILLERS

Compte rendu de la séance du mardi 03 mars 2020

Vote du compte de gestion (2020 04)

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Yves Monin, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Election du président de la séance pour le vote du compte administratif (2020 05)

Le Président expose :

Conformément aux disposition de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président peut assister aux débats concernant le compte administratif mais doit se retirer au moment du vote. Le comité syndicat doit donc procéder à l'élection d'un président dans la séance où le compte administratif est débattu.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **désigne** : Monsieur Jean-Marie SONNEVILLE.

Vote du compte administratif (2020 06)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Jean-Marie SONNEVILLE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Yves MONIN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	70 065.07			263 910.94	70 065.07	263 910.94
Opérations exercice	331 148.26	360 706.62	80 348.20	123 710.37	411 496.46	484 416.99
Total	401 213.33	360 706.62	80 348.20	387 621.31	481 561.53	748 327.93
Résultat de clôture	40 506.71			307 273.11		266 766.40
Restes à réaliser	211 010.00	139 271.35			211 010.00	139 271.35
Total cumulé	251 516.71	139 271.35		307 273.11	211 010.00	406 037.75
Résultat définitif	112 245.36			307 273.11		195 027.75

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement (2020 07)

Le comité syndical,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 307 273.11

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	263 910.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	43 362.17
Résultat cumulé au 31/12/2019	307 273.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	307 273.11
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	112 245.36
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	195 027.75
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Point sur les travaux à Maison-Roland

Le Président informe l'assemblée que les travaux se déroulent bien, malgré une météo défavorable qui a contraint l'entreprise à stopper le chantier durant quelques jours. L'entrée de la mairie sera terminée avant le 15 mars, date des élections municipales, ce qui permettra un accès propre. Les réunions de chantier ont lieu chaque mardi matin, les délégués de la commune de Maison-Roland sont invités à y assister à leur convenance.

Le Président ajoute qu'un riverain s'est plaint de n'avoir pas été prévenu des travaux, qui le gênent. Le Président lui a répondu qu'il s'agissait de travaux d'amélioration du réseau, sans augmentation de la surtaxe.

Questions diverses

- Diagnostic des installations du SIAEP : le Président fait part à l'assemblée du rapport de diagnostic reçu de Verdi, dans lequel les travaux à réaliser sont détaillés. Il rappelle que ce diagnostic a été commandé dans le cadre de l'appel à projets de l'agence de l'Eau "Vulnérabilité de l'alimentation en eau potable", qui pourrait permettre d'obtenir un financement de 70 % sur les travaux retenus.
- Banquet annuel : Monsieur Bernard Buteux remercie le Président pour le banquet du 2 février. Tous les délégués confirment que cette journée était très réussie.
- Réunions du SIAEP : Monsieur René Cat demande au Président si les réunions peuvent se tenir le lundi au lieu du mardi. Le Président répond que cela pourrait être envisagé dans la prochaine mandature.
- Renouvellement du comité syndical : le Président rappelle à l'assemblée que le comité, qui sera renouvelé suite aux prochaines élections municipales, comptera toujours 3 délégués par commune.

La séance est levée à 19h45.